

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE154

présenté par
M. Damien Adam, rapporteur

ARTICLE 25

Modifier ainsi l'alinéa 44 :

1° Après les mots :

« objectifs de »

insérer le mot :

« la » ;

2° Après la seconde occurrence du mot :

« et »

insérer le mot :

« avec ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.